

DÉLIBÉRATION N°DL20220106 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF "CONSEILLER NUMÉRIQUE FRANCE SERVICES" - CONVENTION DE SUBVENTION

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Dans le cadre du volet « Inclusion numérique » du plan France Relance, l'État a lancé le dispositif « Conseiller numérique France Services » qui est piloté et animé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Le plan France Relance affecte un budget inédit à la réalisation d'actions phares en faveur de l'inclusion numérique dont :

- la création de 4 000 postes de conseillers numériques, ayant pour rôle de proposer au plus près des habitants des territoires, des ateliers d'initiation et de formation au numérique du quotidien.

Le dispositif « Conseiller numérique France Services » s'adresse aux structures publiques et privées souhaitant recruter un ou plusieurs conseiller(s) numérique(s) afin de participer à l'appropriation du numérique par tous.

La commune de Saint-Chamond a candidaté à ce dispositif et a été retenue. Le recrutement de la Conseillère numérique s'est effectué fin mars 2022. Basée à l'atelier numérique de la ville, elle sera amenée, à l'issue de sa formation, à se déplacer dans les structures et services qui feront la demande d'une permanence à destination des publics éloignés du numérique.

La conseillère numérique bénéficie d'une formation puis accompagnera les usagers sur trois thématiques considérées comme prioritaires :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc,
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc,
- Accompagner les usagers vers l'autonomie pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

La commune de Saint-Chamond a sollicité et obtenu un financement de l'État dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « *Recrutement et accueil de Conseillers numériques France Services dans le cadre de France Relance* », à hauteur de 50 000 euros afin de financer l'emploi de la conseillère numérique, pour une durée de deux ans.

Le soutien financier, versé par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif « Conseiller numérique France Services », fait l'objet d'une convention.

Compte tenu de l'engagement de la commune de Saint-Chamond dans les actions en faveur de l'inclusion numérique, il est proposé de répondre favorablement à la signature de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller numérique France services ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention entre la commune et la Caisse des Dépôts et des Consignations, sur les modalités pratiques et financières du soutien sous forme de subvention, versé dans le cadre du dispositif « Conseiller numérique France Services »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD